

Note du 07/07/2024

Peste des Petits Ruminants en Europe (point au 01/07/2025)



Résumé : Un premier foyer de Peste des Petits Ruminants (PPR) avait été détecté le 08/07/2024 en Grèce. Le virus s'est répandu sur tout le territoire, jusqu'au 29/10/2024. En parallèle, de nombreux foyers ont été détectés en Roumanie entre les 15/07/2024 et 01/09/2024 ([Note du 04/11/2024](#)). Après deux mois sans aucune détection en Europe, un foyer est détecté en Bulgarie en novembre 2024 et puis trois foyers en Hongrie en janvier 2025. Après une seconde période sans aucune détection, un unique foyer a été détecté en Roumanie le 03/03/2025. Après une troisième période sans aucune détection, une reprise est observée en Albanie en juin 2025. Cette note reprend le suivi de situation depuis l'émergence en Grèce en juillet 2024 jusqu'au 30/06/2025 ([BHVSI du 01/07/2025](#)).

Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA : Julien Cauchard, Céline Dupuy, Guillaume Gerbier, Sandra Karl, Sophie Molia, Carlène Trévenec

Pour le LR-UE : Arnaud Bataille (Cirad)

Auteur correspondant : plateforme-esa@anses.fr

Les détails sur l'émergence de la PPR en Europe (Grèce et Roumanie) sont disponibles dans la note [Premier foyer de peste des petits ruminants en Grèce](#).

Fiche rédigée en collaboration avec le Laboratoire de référence (OMSA et LRUE)¹

Information sur la peste des petits ruminants

La Peste des petits ruminants (PPR) est une maladie causée par un virus de type *morbillivirus*, apparenté à celui de la peste bovine. Il affecte les caprins, les ovins et des animaux sauvages de la même famille que les petits ruminants domestiques, ainsi que les camélidés. La PPR a été identifiée pour la première fois en Côte d'Ivoire en 1942. Quatre lignées génétiques ont été identifiées, la lignée IV étant la plus répandue en Afrique, Moyen-Orient et Asie.

Elle se caractérise par des taux de morbidité et de mortalité élevés et engendre de graves conséquences économiques dans des régions telles que l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie où les petits ruminants constituent un moyen de subsistance pour la population.

Les animaux affectés présentent de fortes fièvres et un abattement sévère, des sécrétions au niveau des yeux et du nez. L'animal est dans l'incapacité de manger en raison de lésions buccales douloureuses. Les animaux souffrent de pneumonie et de diarrhée aiguës. L'issue de la maladie est fréquemment la mort de l'animal (source : [OMSA](#)). La transmission se fait par inhalation de gouttelettes émises lors de la toux et éternuements d'animaux infectés. La contamination a donc principalement lieu par contact direct entre les animaux. La transmission via le milieu extérieur contaminé est faible compte tenu de la durée de survie limitée du virus. Cette maladie n'est pas transmissible à l'Homme (source : [FAO](#)).

La PPR est normalement absente de l'Union Européenne. Elle est catégorisée « A+D+E » au sens du règlement européen 2016/429 (règlement d'exécution UE [2018/1882](#)), ce qui implique l'éradication immédiate, l'obligation de déclaration des foyers et la restriction des mouvements intra-communautaires (plus d'information sur la définition des catégories de maladies via ce [lien](#)).

¹ Arnaud Bataille (UMR Astre - Cirad)

Albanie

Deux premiers foyers ont été détectés les 03 et 04/06/2025. Le premier est situé dans le nord du pays (district de Shkorda), il s'agit d'un élevage de 18 chèvres. Le second est situé à 82 km au sud-est du premier (district de Diber, frontalier de la Macédoine du Nord) dans un élevage de 200 chèvres. Dans les deux foyers, les animaux ont présenté des signes cliniques et ont été confirmés positifs par PCR. Une enquête épidémiologique est en cours pour déterminer la cause de l'apparition de la maladie (source : Commission européenne ADIS consulté le 10/06/2025, WAHIS-OMSA dashboard event [6537](#) et [6541](#) consultés le 10/06/2025, [autorités sanitaire d'Albanie](#) le 04/06/2025).

Trois foyers ont été détectés entre les 05 et 11/06/2025 dans trois nouvelles régions administratives. Au total depuis le 03/06/2025 (date de détection du premier foyer), le pays dénombre cinq foyers dans cinq zones administratives différentes. Il s'agit exclusivement d'élevages caprins (source : Commission européenne ADIS le 16/06/2025).

Les autorités sanitaires poursuivent la surveillance renforcée. À ce jour, 983 exploitations ont été inspectées avec un total de 164 803 moutons/chèvres (source : [autorités sanitaires d'Albanie](#) le 12/06/2025).

A ce stade, les services vétérinaires n'ont pas communiqué sur les hypothèses d'introduction.

Deux foyers ont été détectés les 13 et 17/06/2025 dans un élevage mixte ovins-caprins et une estive d'ovins regroupant des animaux de 22 éleveurs issus de 5 villages environnants. Au total, sept foyers ont été détectés, répartis dans tout le pays. Des foyers sont situés à la frontière grecque, où aucun foyer de PPR n'a été détecté depuis 8 mois (source : Commission européenne ADIS le 23/06/2025).

Les détections se poursuivent, avec cinq nouveaux foyers détectés entre les 11 et 24/06/2025. Certains foyers sont liés par un pâturage en commun. Au total, le pays a déclaré douze foyers, répartis dans tout le pays (source : Commission européenne ADIS le 30/06/2025).

Autriche

En Autriche, la surveillance des animaux importés issus des pays ayant détecté des foyers de PPR a permis d'identifier une introduction du virus sur son territoire. Fin février 2025, un lot de moutons importés de Roumanie a été testé positif par PCR dans un abattoir de Basse-Autriche. Les animaux concernés ont été euthanasiés pendant la période de quarantaine et des mesures complètes de nettoyage et de désinfection ont été mises en œuvre. Les moutons n'ont séjourné sur le territoire autrichien que quelques heures et tout contact direct ou indirect avec d'autres animaux a été manifestement exclu par les autorités vétérinaires. À titre préventif, toutes les fermes situées à proximité immédiate de l'abattoir ont également été inspectées par les vétérinaires officiels. De ce fait aucune notification de foyer n'a été faite et le pays conserve le statut indemne de PPR (source : [autorités sanitaires autrichiennes](#) consulté le 17/03/2025). Ceci explique l'absence de foyer sur la carte et le tableau ci-dessous.

Bulgarie

Le premier foyer (et seul notifié à ce jour) a été détecté le 22/11/2024. Le virus aurait commencé à circuler dans cet élevage début octobre 2024, avec une première visite vétérinaire le 05/11/2024. La PPR a été confirmée le 25/11/2024 (diagnostic différentiel à partir du 20/11/2024 et prélèvements réalisés les 21-22/11/2024), soit un délai de plus trois semaines entre la première visite vétérinaire et la confirmation en laboratoire.

L'absence de symptômes typiques dans certains cas et la présence d'infections bactériennes secondaires (par exemple la pasteurellose) peuvent retarder la suspicion d'infection par la PPR et la notification aux autorités vétérinaires officielles.

L'introduction serait due à des mouvements illégaux d'animaux depuis la Grèce, mais cette hypothèse n'est pas confirmée. Les analyses de séquence montrent une homologie à 99,7 % avec les souches détectées en Roumanie et en Grèce (les souches isolées en Bulgarie, Roumanie et Grèce appartiennent toutes à la lignée IV, proche des souches du nord et de l'est de l'Afrique).

Plus d'informations sur le contexte d'émergence en Bulgarie sont disponibles dans les présentations du [CPVADAAA du 22-23/01/2025](#).

Grèce

Le premier foyer avait été détecté le 08/07/2024 et confirmé le 11/07/2024 dans un élevage mixte d'ovins et caprins. Sur un effectif sensible de 264 animaux, 50 cas ont été détectés et sont morts, soit un taux de morbidité de 18,9% et un taux de létalité de 100%. Le diagnostic a été confirmé par PCR en temps réel (source : Commission européenne ADIS le 12/07/2024, [WAHIS-OMSA notification immédiate le 11/07/2024](#)).

Le virus a été détecté sur une grande partie du territoire grec, y compris la Crète (source : Commission européenne ADIS le 12/08/2024). Toutes les mesures de lutte sont mises en place par les autorités sanitaires grecques (Source : [CPVADAAA du 26/07/2024](#)).

Les détections se poursuivent jusqu'au 29/10/2024, de manière plus sporadique. Un total de 86 foyers ont été détectés depuis le 08/07/2024 (source : [CPVADAAA le 20/09/2024](#), Commission européenne ADIS le 30/06/2025).

Hongrie

Un premier foyer de PPR a été détecté le 23/01/2025 dans un élevage d'engraissement ovin, de 1 810 têtes. Douze animaux sont morts et ont été confirmés positifs par RT-PCR. L'élevage est situé dans la province de Lenti dans l'ouest du pays, sur la frontière avec la Slovénie, et à environ 30 km de l'Autriche (source : Commission européenne ADIS le 27/01/2025). L'introduction aurait été faite par transport légal d'animaux, depuis la Roumanie le 15/01/2025. Les périmètres de restrictions de 3 et 10 km ont été mis en place, et s'étendent jusqu'en Slovénie (source : [autorités sanitaires NEBIH le 27/01/2025](#)).

Les autorités locales rapportent d'autres foyers secondaires dans deux localités limitrophes du premier foyer (Nagyménekpuszta et Lenti), toujours dans la province de Lenti. Les hypothèses de diffusion entre élevages s'orientent sur le transit de personnel ou transport de foin (source : [autorités sanitaires NEBIH le 01/02/2025](#)).

Au total, trois foyers ont été déclarés officiellement dans des élevages ovins, dont un foyer dans un élevage de plus 1 400 ovins en engraissement. Deux de ces élevages ont le même propriétaire (source : Commission européenne ADIS le 03/02/2024).

Aucun cas suspect n'a été identifié par les autorités locales. Certaines mesures de restriction ont été levées dans la zone réglementée dès le mois de février. L'importation de petits ruminants depuis la Roumanie est toujours interdite (source : [autorités sanitaires NEBIH le 19/02/2025](#)).

Au 04/04/2025, toutes les mesures de restriction ont été levées (source : [NEBIH le 04/04/2025](#)).

Le dernier foyer a été détecté le 23/01/2025 (source : Commission européenne ADIS le 30/06/2025).

Roumanie

Le premier foyer a été détecté le 15/07/2024 sur le littoral de la mer Noire (région administrative de Tulcea, Baia). Sur plus de 51 000 ovins présents, 2028 sont morts, soit un taux de mortalité de 4%, et un taux de létalité de 100%. Il s'agit d'un élevage d'engraissement d'ovins destinés à l'export, dont intra-communautaire (source : DGAL, Cirad le 22/07/2024). L'origine de l'introduction est inconnue ou incertaine à ce stade (Source : [CPVADAAA du 26/07/2024](#)). Seul un cas a été détecté à la frontière ouest du pays dans l'unité administrative de Timis (source : Commission européenne ADIS le 29/07/2024).

Sur 2024, 67 foyers ont été détectés entre le 15/07/2024 et le 01/09/2024 (source : [CPVADAAA le 28/08/2024](#)).

Après 6 mois sans aucune détection, un nouveau foyer a été détecté le 03/03/2025 situé dans l'ouest du pays (comté de Bihor, Cefa) à la frontière avec la Hongrie. Le foyer concerne un élevage commercial de 664 ovins (confirmation sur six animaux morts). L'origine de l'infection n'est pas connue à ce stade. Le foyer est distant d'environ 150 km du précédent détecté en septembre 2024 également dans l'ouest du pays (Timis) à la frontière avec la Serbie. Il s'agit du 68^{ème} foyer détecté dans le pays depuis le premier foyer détecté le 15/07/2024 sur les bords de la mer Noire dans le pays.

Le dernier foyer a été détecté le 03/03/2025 (source : Commission européenne ADIS le 30/06/2025).

A noter que les stocks en élevages augmentent à l'approche des fêtes religieuses de Pâques (le 20/04/2025) et de l'Aïd El Kébir (le 06/06/2025). La plupart des exportations de la Roumanie sont destinées aux États arabes tels que la Jordanie, l'Arabie saoudite, le Maroc, l'Algérie et les Émirats arabes unis (source : autorités sanitaires de Roumanie [ANSVA le 18/03/2025](#)).

Dans les zones de restriction (comtés de Bihor et Adar), des mesures ont été adoptées pour faciliter l'abattage d'agneaux autorisés dans des points d'abattage agréés, en vue des célébrations de Pâques (source : [ANSVA le 27/03/2025](#)).

Un programme de surveillance a été soumis à la commission européenne, visant à montrer l'absence de circulation virale en Roumanie. Le plan comprend un volet de surveillance événementielle (clinique et/ou sérologique) et un volet de surveillance programmée dans les zones à risque (forte densité de petits ruminants et mouvements d'animaux) (source : [CPVADAAA le 21/05/2025](#)).

La Roumanie et la Grèce représentent les second et troisième plus gros cheptels d'ovins de l'UE2 (hors Turquie), avec respectivement 10,2 et 7,3 millions de têtes, derrière l'Espagne (13,6 millions). Ces pays ont également le premier et le troisième cheptel de caprins avec respectivement 2,3 et 1,3 millions de têtes (source : [Eurostat année 2023](#)).

Les signes cliniques observés en Grèce et Roumanie sont une perte d'appétit, perte de poids, apathie, excréments nasales/oculaires, toux, mortalité brutale, diarrhées et lésions dans la cavité buccale. Ces symptômes peuvent varier selon l'espèce et la race. La souche qui circule actuellement dans ces pays a montré une virulence accrue sur les ovins, avec une mortalité élevée (source : Cirad, LRUE-PPR le 30/09/2024).

Vigilance sur le diagnostic différentiel

Du fait de la présence de la FCO et d'autres maladies bactériennes, le diagnostic différentiel de la PPR est rendu plus compliqué, ce qui a pu entraîner des délais importants de notification aux autorités compétentes. Des campagnes de formation et de sensibilisation des vétérinaires devraient être organisées en Europe pour améliorer le diagnostic de la PPR sur le terrain (source : Cirad, LRUE-PPR le 30/09/2024).

Analyses phylogénétiques

Les données génomiques confirment que les émergences de la PPR en Grèce et en Roumanie ont une origine commune et que le virus est lié à des souches de la lignée IV ayant circulé en Afrique du Nord et de l'Est et en Géorgie en 2016. Les données de séquençage récentes des régions voisines infectées par la PPR (Géorgie, Turquie...) manquent pour fournir des informations claires sur l'origine de l'émergence (source : [LRUE-PPR le 20/09/2024](#)).



Figure : Foyers de PPR en Europe et Turquie (enzootique), sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle), et depuis la première détection le 08/07/2024 en Grèce (source : Commission européenne ADIS le 30/06/2025).

Tableau : Nombre de foyers de PPR détectés par pays en Europe depuis la première détection le 08/07/2024 en Grèce (source : Commission européenne ADIS le 30/06/2025).

Pays	Date de détection du premier évènement	Date de détection du dernier évènement	Ovins/Caprins
Albanie	03/06/25	24/06/25	12
Bulgarie	22/11/24	22/11/24	1
Grèce	08/07/24	29/10/24	86
Hongrie	23/01/25	30/01/25	3
Roumanie	15/07/24	03/03/25	68
Total Europe	08/07/24	24/06/25	170

Le virus n'avait pas été détecté en Europe depuis 2018. Neuf foyers avaient été détectés en Bulgarie en juin et juillet 2018 dans des élevages mixtes d'ovins et caprins. Sept de ces foyers avaient été détectés dans les périmètres de surveillance en zone réglementée (source : Commission européenne ADIS le 15/07/2024).

La PPR est enzootique en Turquie, avec six foyers détectés en 2024, 41 en 2023, 53 en 2021 et 103 en 2019 (source : Commission européenne ADIS le 15/07/2024). Une partie du cheptel est vacciné. Une étude estime une séroprévalence de 13 % chez les ovins-caprins non vaccinés dans certaines régions du pays (Şevik 2023). La région de Thrace turque (partie européenne de la Turquie), à la frontière avec la Grèce, est considérée « indemne de PPR » par la Turquie, avec arrêt des vaccinations et échanges très strictement réglementés avec le reste du pays (Legnardi et al. 2022). Le pays effectue des notifications périodiques dans la base ADIS.

En savoir plus

- OMSA – Peste des petits ruminants ([lien](#))
- FAO – Programme d'éradication mondiale de la PPR ([lien](#))
- Legnardi, Matteo, Eran Raizman, Daniel Beltran-Alcrudo, Giuseppina Cinardi, Timothy Robinson, Laura C. Falzon, Hervé Kapnang Djomgang, et al. 2022. « Peste Des Petits Ruminants in Central and Eastern Asia/West Eurasia: Epidemiological Situation and Status of Control and Eradication Activities after the First Phase of the PPR Global Eradication Programme (2017–2021) ». *Animals* 12 (16): 2030. <https://doi.org/10.3390/ani12162030>.
- Şevik, M. 2023. « Survey of Antibodies to Peste Des Petits Ruminants Virus in Small Ruminants in the Mediterranean Region of Turkey ». *Journal of the Hellenic Veterinary Medical Society* 74 (4): 6393-98. <https://doi.org/10.12681/jhvms.30549>.

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiologie et de santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu « © <https://www.plateforme-esa.fr/> »